

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 14 septembre 2020 à 17 heures 45, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Sylvie BERTHELEMY, Danielle BERTHOMIER, Jacques BIBES, Jean-Luc DIEU, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Bernard PASQUET, Bruce QUERMENT, Catherine THOMPSON,

EXCUSÉS : Hervé BLANC, July DESCROIX, Élodie MARTIN, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie BERTHELEMY

### I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Sylvie BERTHELEMY est désignée secrétaire de séance.

### II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

### III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

En application de la délibération du Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire de prendre en cas de nécessité pendant la durée de son mandat les décisions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et depuis la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 30 juillet 2020, « les décisions » du Maire ont eu pour objet :

- Le 27 juillet 2020  
De signer avec l'État, deux conventions, à titre gratuit, relatives à l'hébergement des militaires de la Gendarmerie en renfort durant la saison estivale, pour la période du 6 juillet au 30 août 2020.
- Le 27 juillet 2020  
De signer avec HN Prod 70 rue des 4 Frères Robert 33500 Libourne, le contrat visant à mettre en place 8 concerts programmés dans le cadre du festival « Soulac en Musique#2 » Edition 2020, pour un montant de 15 000,00 € T.T.C.
- Le 27 juillet 2020  
De signer avec l'Association The Desk Art Contemporain, 27 rue de Preignac 33800 Bordeaux, le contrat visant à mettre en place une exposition, avec l'artiste Laurence NOURISSON, intitulée « Archéologie en devenir » d'avril 2021 à septembre 2022, pour un montant de 9 151,00 €.

- Le 17 août 2020  
De signer le marché de services ayant pour objet « Missions de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'assainissement collectif et d'eau potable sur le territoire communal » avec la société ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc 33320 Eysines, pour un an, et pour un montant de 35 000,00 € H.T.
- Le 17 août 2020  
De signer la convention de Contrôle Technique pour les travaux de réhabilitation du Front de Mer Tranche 2, avec la société Bureau Véritas Construction, 9 cours du Triangle 33290 Blanquefort, pour un montant de 9 400,00 € H.T., soit 11 280,00 € T.T.C., pour une durée de 3 ans.
- Le 17 août 2020  
D'accorder à M. et Mme Jacques MARTIN, 9 rue du Colonel Klein 33780 Soulac-sur-Mer, une concession cinquantenaire de 9 m<sup>2</sup> dans le cimetière communal des Olives, moyennant la somme de 859,05 €.
- Le 17 août 2020  
De signer un bail de location à titre précaire pour le logement sis 20 rue Trouche à Soulac-sur-Mer, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 inclus, pour un loyer mensuel de 581,32 € hors charges.
- Le 17 août 2020  
De signer un bail de location à titre précaire pour le logement du Camping Les Genêts, route de l'Amélie à Soulac-sur-Mer, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 inclus, pour un loyer mensuel de 459,91 € auquel s'ajoutent 101,84 € de provision pour charges, soit un total de 561,75 €.
- Le 17 août 2020  
De signer la convention avec Monsieur Thomas COSSONNET, Moniteur du Tennis Club de Soulac-sur Mer, relative à la mise à disposition de courts au Tennis de la Forêt, pour une durée d'un an, et pour un forfait annuel de 3 600,00 €.
- Le 17 août 2020  
De signer un contrat de location précaire avec Avenir Jeunes Médoc Mission Locale, 50 cours Jean Jaurès 33340 Lesparre Médoc, portant sur la mise à disposition d'un local sis 2 rue de l'Hôtel de Ville à Soulac-sur-Mer, à titre gratuit, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août 2021 inclus.
- Le 17 août 2020  
De signer un contrat de location précaire avec le Département de la Gironde, 1 esplanade Charles de Gaulle CS 71223 – 33074 Bordeaux cedex, portant sur la mise à disposition d'un local sis 2 rue de l'Hôtel de Ville à Soulac-sur-Mer, à titre gratuit, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 inclus, pour les permanences de la MDSI du Médoc.
- Le 17 août 2020  
De signer un contrat de location précaire avec l'Association A.H.I.33, Service de Santé au Travail, 50 cours Balguerie Stuttenberg 33070 Bordeaux cedex, portant sur la location d'un local sis 2 rue de l'Hôtel de Ville à Soulac-sur-Mer, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 inclus, et pour un loyer annuel forfaitaire de 1 000,00 €.
- Le 18 août 2020  
De signer un bail de location à titre précaire pour le logement sis 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Soulac-sur-Mer, du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020 inclus, pour un loyer mensuel de 400,83 € hors charges.

Le Conseil Municipal en prend acte.

#### **IV - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATIF**

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé de compléter la délégation ainsi accordée en y ajoutant le paragraphe ci-après, chargeant le Maire, pour la durée de son mandat :

« De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour le financement des seules opérations ayant fait l'objet d'une décision préalable de l'assemblée délibérante ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification proposée,
- Et dit que les autres dispositions de la délibération du 25 mai 2020 susvisée demeurent inchangées.

## V - RÉHABILITATION DU FRONT DE MER (TRANCHE II) : DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Les travaux de réhabilitation du Front de Mer (Tranche I) viennent d'être achevés et seront suivis, dans les prochains mois, par les travaux de la Tranche II.

Comme prévu initialement, pour tenir compte des contraintes de la saison, ces travaux se dérouleront en 3 phases distinctes correspondant aux secteurs suivants :

Phase 1 : Esplanade des Girondins (de la rue de l'Amiral Courbet à la rue Fontête),

Phase 2 : De la rue Barriquand à la rue Le Carvenec,

Phase 3 : De la rue de la Paix au Boulevard El Burgo de Osma.

La réalisation de cette opération interviendra sur 4 exercices budgétaires (2020 à 2023 inclus) compte-tenu de la nécessité de suspendre le chantier pendant la saison estivale.

À ce stade, le coût prévisionnel de cette opération (mission de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, et travaux) est estimé à : 4 822 646,93 € H.T. soit 5 787 176,32 € T.T.C. étant précisé qu'elle pourrait bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local, au titre de la mobilité du quotidien.

Dans ces conditions, le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

	H.T.	T.T.C.
<b>DÉPENSES</b>	4 822 646,93 €	5 787 176,32 €
<b>RECETTES</b>		
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (sollicitée)		2 411 323,46 €
- D.E.T.R. (notifiée)		150 000,00 €
- Conseil Départemental de la Gironde (sollicitée)		204 828,00 €
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (sollicitée)		112 527,75 €
- Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde		12 000,00 €
- Autofinancement et/ou emprunt		2 896 497,11 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 787 176,32 €</b>

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opération de réhabilitation du Front de Mer (Tranche II), ainsi que le plan prévisionnel de financement ci-dessus,
- Et sollicite l'aide de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour cette opération.

## VI - QUESTIONS DIVERSES



La séance est levée à 17 heures 55 minutes